
Délibération n° 87-17 du 11 juin 1987
portant approbation du compte financier 1986

Le conseil d'administration de l'agence financière de bassin
Seine-Normandie :

D E L I B E R E

Article 1 -

Le compte financier de l'exercice 1986, présenté par l'Agent
comptable, est approuvé.

Article 2 -

Les crédits de régularisation sont approuvés à hauteur de :
43.949.142,92 F.

Article 3 -

Le résultat de l'exercice s'élevant à 164.182.194,20 F est
affecté aux réserves.

Le Secrétaire
Directeur de l'agence

Claude FABRET

Le Président
du conseil d'administration

Olivier PHILIP

